

Marie-Caroline Caron

07/05/24 11:33

Enquete publique Desserte Luçon

à : enquetepublique.vendee1@orange.fr

A l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur,

Dans ce projet il faut distinguer 3 volets : d'une part **la sécurité/qualité de vie** des habitants en bordure de la RD137 ainsi que **la desserte des activités** commerciales ou artisanales existantes, d'autre part, **la fluidité** du trafic de transit notamment l'été (on peut même dire exclusivement l'été) et enfin, **la pérennité** de la zone Natura 2000/**maintien** de l'activité agricole.

Il est étonnant que le Conseil départemental n'ait pas envisagé, à minima, un projet phasé :

1/ d'abord résoudre les problèmes de sécurité et de qualité de vie avec la mise en place des contournements des 2 bourgs mais en 2X1 voie seulement.

On notera que c'est dans ce gabarit que sont les contournements de Sainte Hermine et de Talmont St Hilaire, et ça fonctionne parfaitement. Sans aller aussi loin, le contournement Nord de Luçon est aussi en 2X1 voie . Et pour finir le futur contournement de St Michel en l'Herm est aussi prévu en 2x1 voie (bi-directionnelle 2 voies limitée à 80 Km/h).

La portion de 7,5km à 2X2voies n'a que des inconvénients, et de surcroît elle engendrera des futures remontées de file quand il faudra se ré-insérer dans le réseau actuel aux abords de Luçon .

Un contournement à 2X1 voie seulement permettra déjà d'isoler les flux de transit qui n'ont pas à s'arrêter et qui sont à ce jour ralentis dans la traversée des 2 bourgs par la limite à 30 ou 50km/h. Cela devrait déjà beaucoup améliorer la fluidité.

Il devrait surtout être possible d'obliger les camions et les convois exceptionnels, comme les bateaux, d'emprunter la déviation et ainsi de réserver les traversées des 2 bourgs à ceux qui en ont envie et qui peuvent y effectuer des achats. Tout le monde y trouvera son compte.

2/ si dans les années à venir, il s'avérait que ces seuls contournements ne sont pas suffisants, il sera toujours temps et techniquement possible de doubler l'ensemble du dispositif . Actuellement de plus en plus de collectivités cherchent à contenir les flux touristiques, c'est qu'en même curieux que sur cette zone, on fasse l'inverse. On se doute aisément qu'une 2x2 voies appellera de nouveaux flux et la 137 deviendra une véritable autoroute ! L'impact sonore sera considérable.

La nécessité d'un aménagement à 2X2 voies est loin d'être démontrée à ce jour. Il est même mentionné par la MRAE « le caractère faiblement accidentogène de l'infrastructure » actuelle et des niveaux de trafic importants en définitive sur seulement quelques week end estivaux.

3/ cette réflexion en 2 temps aurait en outre comme avantages :

a/ **de diminuer les coûts du projet** (56 millions c'est quand même exorbitant) au cas où il s'avère que la phase 1 soit suffisante et on est à l'heure plutôt des économies que des dépenses,

b/ **de mesurer un premier impact** sur la zone Natura 2000 avant de faire de trop gros ouvrages sans doute surdimensionnés que l'on regrettera dans 10 ans !

c/ **de moins prélever** sur la zone agricole et donc de moins artificialiser les sols : 36 hectares ,c'est beaucoup et particulièrement au regard de la perte définitive de capacité de stockage de carbone

d/ **d'intégrer le projet** dans une vision d'ensemble de la desserte du littoral notamment avec le futur contournement de St Michel en l'Herm. Cela ne doit pas être compliqué puisque le département est maître d'ouvrage dans les 2 projets.

e/ **de ne pas sacrifier les activités** commerciales ou artisanales qui se sont installées. On a quand même suffisamment de recul maintenant pour ne pas refaire les mêmes erreurs. Nous ne sommes plus dans les années 80 !

f/ **d'éviter d'arracher** au passage 8 km/linéaires de haies

Dernier point : des cheminements doux en bordure d'une 2X2 voies à 110 km/h me semblent parfaitement incongrus....
mettons les dans un environnement plus « tranquille » !!

Avec l'expression de mes salutations distinguées,

M.C.Coutand-Caron (maison à Sainte Hermine)